



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2011

(Unité= En DT)

| LIBELLES | QUATRIEME TRIMESTRE | QUATRIEME TRIMESTRE | DU DEBUT DE | DU DEBUT DE |
|---|------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 2011 | 2010 | L'EXERCICE COMPTABLE | L'EXERCICE COMPTABLE |
| | | | 2011 | 2010 |
| | | | AU 31/12/2011 | AU 31/12/2010 |
| 1- Produits d'exploitation bancaires répartis en : | 120 354 598,479 | 118 276 978,555 | 469 432 389,925 | 427 311 550,901 |
| * Intérêts | 78 598 711,307 | 81 981 584,034 | 315 470 625,336 | 285 947 556,270 |
| * Commissions en produits | 19 952 331,522 | 18 054 347,968 | 71 051 828,502 | 62 947 212,761 |
| * Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières | 21 803 555,651 | 18 241 046,553 | 82 909 936,087 | 78 416 781,870 |
| 2- Charges d'exploitation bancaires réparties en : | 31 418 214,544 | 31 739 070,940 | 130 684 331,164 | 123 355 425,958 |
| * Intérêts encourus | 30 549 904,773 | 30 727 758,539 | 127 531 666,710 | 119 201 437,606 |
| * Commissions encourues | 868 309,771 | 1 011 312,401 | 3 152 664,454 | 4 153 988,352 |
| * Autres charges | | | | |
| 3- Produit net bancaire | 88 936 383,936 | 86 537 907,616 | 338 748 058,761 | 303 956 124,943 |
| 4- Autres produits d'exploitation | 1 045 236,973 | 1 045 330,405 | 3 778 315,481 | 3 318 967,486 |
| 5- Charges opératoires, dont: | 52 730 909,078 | 52 209 156,278 | 190 573 788,003 | 171 850 278,287 |
| * Frais de personnel | 36 993 215,522 | 37 518 459,092 | 134 404 210,816 | 120 234 802,427 |
| * charges générales d'exploitation | 11 430 759,730 | 10 333 371,880 | 41 170 945,454 | 36 206 493,950 |
| 6- Structure du portefeuille : | - | - | 854 585 655,934 | 778 171 566,425 |
| * Portefeuille-titres commercial | - | - | 614 060 776,483 | 543 576 942,732 |
| * Portefeuille-titres d'investissement | - | - | 240 524 879,451 | 234 594 623,693 |
| 7- Encours des crédits | - | - | 5 184 999 526,680 | 4 291 122 765,931 |
| 8- Encours des dépôts, dont: | - | - | 5 763 001 343,619 | 5 601 795 410,481 |
| * Dépôts à vue | - | - | 2 717 667 850,194 | 2 579 795 309,470 |
| * Dépôts d'épargne | - | - | 1 393 486 769,674 | 1 265 463 528,876 |
| 9- Emprunts et ressources spéciales | - | - | 125 492 558,661 | 143 981 568,323 |
| * Emprunt obligataire | - | - | 0,000 | 0,000 |
| * Emprunts subordonnés | - | - | 33 550 498,549 | 48 984 773,477 |
| * Ressources spéciales | - | - | 91 942 060,112 | 94 996 794,846 |
| 10- Capitaux propres | - | - | 470 951 208,634 | 470 689 267,698 |

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2011

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaires

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2011.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2011 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2011 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaires de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2011 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2011 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2011.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'année 2011. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2011 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes en devises ainsi que la position de change en devises sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2011. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2011.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaires

Les produits d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2011 à 469.432 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement.

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaires

Les charges d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2011 à 130.684 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur les comptes ordinaires, sur les emprunts interbancaires, sur les dépôts de la clientèle, sur les emprunts subordonnés et sur les ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur les opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur les opérations de la clientèle et des commissions sur les prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours et des crédits sur ressources spéciales.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Pour les besoins de la comparabilité des indicateurs financiers présentés, les capitaux propres au 31/12/2010 sont présentés après affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2011 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.

NOTE EXPLICATIVE SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

La BIAT a clôturé l'année 2011 avec les résultats suivants :

- ⇒ Des encours de crédits de 5185,0 MD, enregistrant une progression de 20,8% par rapport à fin décembre 2010 ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 5763,0 MD, en accroissement d'environ 3%, avec des composantes dépôts à vue et dépôts d'épargne évoluant respectivement à 5,3% et 10,1% ;
- ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 469,4 MD, en augmentation de 9,9% ;
- ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 130,7 MD, évoluant de 5,9% ;

- ⇒ Un PNB de 338,7 MD, en accroissement de 11,4% ;
- ⇒ Des charges opératoires de 190,6 MD, évoluant à 10,9%.

En matière d'investissement, la BIAT a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de dix nouvelles agences : Soliman, Sousse Sidi Abdelhamid, Aïn Zaghouan, Laouina, Cité Ettadhamen, Cité Elkhadhra, Sfax Ettouta, Siliana, Sidi Bouzid et Nabeul Oued Souhil, portant le nombre global des points de vente à 148.

La BIAT a également effectué avec succès la bascule vers le nouveau système d'information T24 (Global Banking System) et tous les Points de Vente effectuent désormais toutes les opérations de la clientèle en utilisant cette nouvelle plateforme informatique.